

Gourbeyre, le 08 JUIN 2023

Le Directeur Général de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Réf. : DAOSS/SDCT/DL/N° 2023-212

aux

Porteurs de projets souhaitant répondre aux
appels à candidature portant création des UEMA
et UEMA dans les Iles du Nord

**OBJET : Appel à candidature visant à la création d'une UEMA et d'une UEEA à Saint-Martin –
Complément d'informations relatif à l'implantation des unités**

Suite à la publication des appels à candidature relatifs à la création d'une UEMA (n°971-2023-05-05-00002) et d'une UEEA (n° n°971-2023-05-05-00003) sur le territoire des Iles du Nord, parus sur le site de l'Agence de Santé le 12 mai 2023.

Je vous informe, en concertation avec le Rectorat de l'Académie de Guadeloupe, que les écoles retenues sont les suivantes :

Pour l'UEMA :

Ecole maternelle Evelina Halley
sis rue Jean-Luc Hamlet Spring
CONCORDIA
97150 SAINT-MARTIN

Pour l'UEEA :

Ecole primaire Hervé Williams
sis Route de Spring Concordia
97150 SAINT-MARTIN

Le Directeur Général


Laurent LEGENDART